

Monsieur le Directeur Académique,

La liste d'aptitude aux fonctions de directeur est à l'ordre du jour de cette CAPD.

La création des EPLESF prévue dans la loi « pour l'école de la confiance » modifie en profondeur la structure et l'organisation de l'école. Pour le SNUipp-FSU, l'objectif visé est d'en finir avec la direction d'école sous sa forme actuelle, en introduisant un statut hiérarchique dans le 1er degré.

Cette loi remet en cause le fondement même de notre système éducatif. Le SNUipp-FSU exige son retrait et appelle les personnels à manifester leur rejet le 30 mars prochain.

En qualifiant de « faute professionnelle » la non-passation ou la non-remontée des résultats des évaluations CP, le ministre fait preuve d'autoritarisme. Nous regrettons, dans le département, le zèle de certains IEN sur cette question qui exercent des pressions inacceptables : « Vous êtes la seule de la circonscription... », « Cela peut vous faire du tort... », voire au mois de septembre « Si vous ne faites pas passer les évaluations, vous n'aurez plus de PDMQDC... ». Le SNUipp-FSU vous demande que de tels agissements cessent. Il ne pourrait comprendre que des enseignants qui s'acquittent de leurs obligations professionnelles (respect des programmes, conception et passation d'évaluations au service de la réussite des élèves, restitution des résultats aux familles...) soient inquiétés. Cela reviendrait à remettre en cause leur liberté pédagogique.

Alors qu'aujourd'hui notre société a besoin d'une fonction publique qui poursuive les évolutions nécessaires pour assurer toutes les missions, le gouvernement veut mettre en œuvre rapidement une réforme d'ampleur et poursuivre le « new public management ». Ce texte modifierait en profondeur le recrutement et la gestion des personnels, en fragilisant le statut. A titre d'exemple, cette CAPD n'existerait plus et les services départementaux pourraient disparaître, le texte prévoit des commissions administratives communes pour les Professeurs des écoles et les professeurs certifiés. Il prévoit également la multiplication des recours aux personnels contractuels avec peu ou absence de formation. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce projet.

Comment ne pas évoquer le mouvement départemental dont les profondes modifications sont en fait les premières déclinaisons du « new public management » évoqué. Elles vont à l'encontre de l'intérêt des personnels et de celui des écoles. Le SNUipp-FSU demande le rétablissement des règles départementales.